

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUARTIDI 24 Brumaire.

(Ere Vulgaire).

Lundi 14 Novembre 1796.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Rome, le 21 octobre.

Le relevé des contributions volontaires offertes par les romains pour la défense de la patrie, a été publié par la chambre apostolique, & donne le résultat suivant. Il a été remis en don 10 pistolets, 2 canons, 31 fusils, 20 carabines, 105 hommes avec chevaux, armes & équipage; 23 chevaux équipés, 118 livres d'argent, 2 riches anneaux ornés de brillans, une croix d'évêque garnie de saphirs & de brillans, plusieurs montres & bijoux d'or, beaucoup de grains, étoffes & le logement gratis pour les troupes; de plus 27,835 écus comptant & 32,337 payables sous un an; la synagoga des juifs s'est distinguée par une offre de 300 écus par an; un juif inconnu en a offert 100, &c.

De Modene, le 20 octobre.

Le principal objet des délibérations prises par l'assemblée des députés des quatre provinces, a été d'établir la conservation des droits respectifs. En conséquence, l'assemblée a déclaré permanente & indissoluble l'union des quatre peuples de Bologne, Ferrare, Modene & Reggio. Pour cet effet, considérant qu'il est nécessaire de protéger la sûreté publique & la liberté commune par la défense la plus énergique, elle a décrété, 1^o. l'organisation d'une garde sédentaire dans toutes les populations confédérées;

2^o. La formation d'une légion composée de cinq cohortes, à la formation de l'une desquelles les étrangers seront invités;

3^o. L'établissement d'une junte ou commission militaire de cinq membres;

4^o. Une députation à Milan, capitale des villes libres transpadanes, (au-delà du Pô) pour entretenir l'amitié & la fraternité;

5^o. La convocation pour le 27 décembre, d'une autre assemblée à Reggio; le tout avec l'autorité du général en chef & des commissaires français.

Notre évêque a publié une pastorale, en date du 20 brumaire, an 5^o de la république française, (11 octobre, vieux style), commençant de cette manière:

LIBERTÉ, FRATERNITÉ, ÉGALITÉ.

Tiborzio Cortega, évêque de Modene, au clergé et au peuple de Landiouse.

Arma militiæ nostræ non carnalia sunt.
S. Paul, 2 Corinth.

« Vous comprenez déjà, mes très-chers frères, le but de mon discours, Dieu nous garde de tout ce qui auroit la moindre apparence de résistance, d'animosité, d'insubordination. Il expose que la douceur, l'obéissance & le respect pour les autorités constituées étant les premiers devoirs de la religion, les ministres d'un Dieu de paix & de miséricorde doivent donner aux fideles le premier exemple de docilité à remplir ces devoirs, pour obtenir sur leurs frères les grâces de la terre & du ciel, & prier Dieu avec ferveur pour l'invincible république française & pour ceux qui sont investis de l'autorité. « Ce sont eux, ajoute-t-il, qui nous ont accordé leur protection pour tout ce qui regarde le culte, les coutumes & les opinions religieuses; ce sont eux dont la parole inviolable nous a garantis de toute innovation; c'est pour vous un nouveau titre qui doit vous engager à remplir ce que nous vous enjoignons ». Il invite les ministres du sanctuaire à inculquer aux peuples ces importantes vérités: « Pour ne pas déplaire à Dieu & en même tems s'exposer aux tristes conséquences qu'attireroit une conduite contraire ». Il termine en leur donnant sa bénédiction pastorale, & les invitait à croire que leur pasteur est incapable de leur rien conseiller qui ne fût conforme aux devoirs de leur propre caractère & de leur ministère.

De Livourne, le 20 octobre.

Samedi 15, trois bâtimens sont venus ici de Bastia, deux avec pavillon génois & l'autre parlementaire; le 17, un autre est encore arrivé: ils portoient environ 800 prisonniers français mis en liberté.

Le général Serrurier a reçu des ordres pour le départ d'un corps de troupes, & aujourd'hui 1200 soldats français se sont mis en marche pour Bologne.

ANGLÈTERRE.

De Londres, le 5 novembre.

On a eu avis que notre ambassadeur à Madrid, le marquis de Bute, avoit quitté cette résidence immédiatement après la publication de la déclaration de guerre de sa ma-

jesté catholique , & qu'il revenoit en Angleterre par le Portugal.

Les négocians anglais qui sont à Lisbonne ont envoyé aux lords de la trésorerie un mémoire où ils témoignent la crainte d'être exclus du Portugal, en vertu du traité de paix qu'on dit près d'être conclu entre ce royaume & la France.

On attend incessamment l'arrivée de trois flottes marchandes richement chargées ; celle des Indes orientales , évaluée au moins à 5 millions sterlings ; celle des Indes occidentales , la dernière de la saison , évaluée à 4 millions ; & celle de Quebec , évaluée à plus d'un demi-million : total , 5 millions & demi , faisant environ 127 millions tournois.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 17 brumaire.

Le général Werneck , qui a le commandement du corps de troupes posté entre la Sieg & la Lahn , s'est replié avec une partie de ses forces derrière cette rivière , & son quartier-général est actuellement à Limbourg. Tous les magasins de vivres & de munitions de l'ennemi sont entre la Lahn & le Mein. Par-tout une multitude de pionniers travaillent nuit & jour à construire des retranchemens & des batteries formidables. Les Impériaux ont cependant encore deux petits camps de ce côté-ci de la Lahn.

Le corps commandé par le général Kray , que l'on estime fort au moins de 30 mille hommes , est posté depuis Vallendar & Benderff jusqu'à Ellich. Presque chaque nuit ce corps d'armée est sous les armes.

Les Impériaux font construire de nombreuses batteries le long de la rive gauche , jusqu'à Leydersdorff. La forteresse d'Erenbreitstein est approvisionnée pour plus de six mois.

On assure que le projet de l'archiduc Charles est de s'emparer d'abord du fort de Kell , & après avoir dégagé entièrement la rive droite du Rhin vers le haut de ce fleuve , de se porter ensuite sur le Bas-Rhin avec un corps de 25 à 30 mille hommes de bonnes troupes , & de n'entrer en quartier d'hiver qu'après la prise de Dusseldorff. Ces plans sont très-beaux ; mais l'armée de Sambre & Meuse est là pour y mettre quelque obstacle.

Les habitans de Neuwied viennent d'obtenir des généraux autrichiens un pouvoir de tirer les vivres dont ils ont besoin pour leur subsistance , des endroits occupés par les Impériaux. Les habitans dont le magistrat répondra pourront aller où leurs affaires les appellent. Les généraux républicains ont consenti de leur côté à cet arrangement.

Tous les postes qui bordent le Rhin depuis Andernach jusqu'à Baccharach viennent d'être doublés ; les Français & les Autrichiens redoublent nuit & jour de surveillance sur les deux rives du Rhin ; l'on s'attend d'un instant à l'autre à quelque entreprise importante. La garnison de Coblentz & celle d'Andernach ont été plusieurs nuits de suite sous les armes.

La grandeur des efforts que fait en ce moment la maison d'Autriche pour pousser cette guerre avec une nouvelle vigueur , si elle n'obtient pas des conditions de paix honorables , paroît étonnante à ceux qui ne connoissent pas les ressources de cette puissance & sa singulière politique qui a toujours été de ne déployer ses

grands moyens que dans les circonstances les plus urgentes.

On écrit de Vienne que depuis le 22 septembre jusqu'au 22 octobre , il est passé par cette ville 24 mille hommes de troupes , levées pour la plupart en Hongrie & destinées à renforcer les armées du Rhin. Les Hongrois font encore des levées qui se portent à 40 mille combattans ; tous les états de l'empereur suivent le même exemple , & l'Autriche aura au moins 250 mille hommes sur le Rhin pour commencer une sixième campagne , si les négociations de paix ne réussissent point cet hiver.

Un malheureux imprimeur de Louvain , accusé d'avoir mis sous presse des écrits tendant à avilir les autorités constituées , après cinq mois de détention & sur-tout après s'être ruiné en frais , vient d'être acquitté & mis en liberté. L'accusateur public a prouvé qu'il avoit été arrêté d'une manière illégale & injuste par le commissaire du pouvoir exécutif près de la municipalité de Louvain , ce qui n'est pas étonnant , puisque ce commissaire est le beau-frère de Léonard Bourdon. Mais ce qui indigné , c'est qu'un pareil fonctionnaire reste en place après s'être joué des loix pour ruiner un malheureux innocent.

FRANCE.

De Brest, le 15 brumaire.

Il est arrivé hier ici une colonne de l'armée des Français dite communément *armée Noire* , à cause de son uniforme composé d'une carmagnole & d'un pantalon noirs , avec un petit chapeau rond , surmonté d'un panache rouge & non par rapport à la moralité des individus qui la composent ; car le bon ordre dans lequel elle est entrée la grande propreté des armes & de l'habillement , à la fin d'une route , tout a dû faire penser qu'on y observoit une exacte discipline , & l'on sait que l'on ne redonne guère aisément cette vertu militaire à ceux qui l'ont perdue une fois. Le général Hoche , accompagné des officiers généraux , est allé à sa rencontre à un quart de lieue de la ville , & l'a passée en revue ; ensuite elle s'est mise en marche au son de toute la musique des demi-brigades d'artillerie de la marine , qu'on avoit envoyées en signe de fraternité. On attend encore d'autres colonnes de cette armée , & l'on croit qu'elle est destinée pour l'expédition secrète qui se prépare avec activité dans ce port.

Le 10 & le 14 de ce mois il est entré dans la rade deux prises faites par le corsaire *le Francklin* , l'une appelée *le Beech* , brick anglais de 150 tonneaux , chargé de draps , savon , chandelle , vin , &c. venant de Liverpool & allant à la Martinique ; l'autre , *la Catherine* , aussi brick anglais de 80 tonneaux , chargé de morue & huile , venant de Terre-Neuve. On assure qu'il est entré à Morlaix quatre autres bonnes prises de ce même corsaire.

De Paris, le 23 brumaire.

Le *journal d'Economie politique* , de Rœderer , continue à paroître. Il contient des dissertations très-étendues qui doivent être méditées par tous ceux qui prennent un vif intérêt à l'administration de leur pays. Jusqu'à présent on y a remarqué d'excellens mémoires sur l'agriculture & des vues saines sur nos finances. Nous regrettons beaucoup que la multiplicité des objets pressans que nous avons à soumettre à l'intérêt de nos lecteurs , ne nous permette pas de donner le mémoire que le général Montesquieu a inséré dans ce journal sur l'état actuel de la dette publique.

offre des calculs positifs, peu consolans sans doute ; mais il enseigne en même-tems des moyens d'être justes : peu d'hommes ont, autant que M. de Montesquieu, le don de s'exprimer avec clarté & avec précision sur ces matieres difficiles par elles-mêmes, & qui le sont encore plus par l'amas d'erreurs & d'illusions grossières dont nos financiers révolutionnaires les ont surchargées. Enfin, une partie très-précieuse du *Journal d'Economie politique*, c'est l'analyse de différens actes du gouvernement, faite par Rœderer. On y trouve le coup-d'œil rapide d'un historien, avec l'impartialité d'un critique très-éclairé.

Il est bien à désirer que le goût de ces sages dissertations s'étende. A force de lire & de s'exprimer par abrégés, on n'a plus que des notions vagues & incertaines. Rien n'est plus dangereux en politique que les demi-aperçus ; c'est avec les demi-aperçus que nous nous sommes trouvés entraînés dans les erreurs les plus funestes de la révolution. L'analyse, cette bonne méthode dont on a tant abusé, ne doit plus porter aujourd'hui sur des objets purement abstraits & sans application positive ; elle doit servir à faire connoître les objets présents & à les dépouiller des fausses couleurs sous lesquelles la passion & plus encore l'ignorance les présente presque toujours.

On s'abonne pour ce journal au *Journal de Paris*, rue J. J. Rousseau, vis-à-vis la poste.

Le projet de fonder une, ou plusieurs républiques en Italie est vivement attaqué dans ce pays par des politiques, dont les uns sont attachés par leurs intérêts ou leurs préjugés à l'ancien gouvernement, & les autres n'approuvent ni le plan ni les moyens qu'on propose pour l'exécution de ce grand changement.

Voici le point de vue sous lequel ce projet est présenté dans une lettre écrite de Milan, le 20 octobre, & publié dans une gazette.

« On parle de *républicaniser* les états du pape. Bientôt on voudra *républicaniser* toute l'Italie. Ce système paroît, au premier coup-d'œil, fort dangereux pour les français ; mais il cache des vues très-profondes. Par-tout, sous le nom de *démocratie*, les français instituent un régime aristocratique, qui favorise les principaux habitans de chaque pays, de chaque ville, de chaque bourgade. Ces *citoyens* se voyant tout-à-coup investis du pouvoir souverain, ne demandent pas mieux que de maintenir un ordre de choses qui flatte leur vanité, & trouvent qu'il est plus agréable de commander que d'obéir. Ce sont eux qui possèdent les richesses, les lumières, l'art de parler, de persuader, d'intimider. Ils sont en grand nombre, & par conséquent ont beaucoup de parens, d'amis, de cliens & de partisans. C'est parmi eux que l'on choisit les chefs d'administrations & de garde nationale. Par leurs soins & à l'aide des bayonnettes, le gouvernement se forme peu-à-peu ; & dès qu'il est formé, il faut que chacun obéisse à la loi, au nom du *peuple souverain* : alors on recrute des troupes soldées, on leve des impositions, &c.

« Tel est l'artifice de ce système, que bien des politiques paroissent n'avoir point aperçu, & qui est tellement lié dans toutes ses parties, qu'on voit, en Italie même, où les français ne sont pas trop aimés, une poignée de leurs soldats maintenir dans la soumission de vastes contrées ; les nobles eux-mêmes, déposer leurs titres de

noblesse, pour commander avec moins d'obstacles, sous le titre modeste de *citoyen* ; les riches propriétaires de la *haute-roture*, porter volontairement leur argent à la patrie, pour avoir le plaisir de commander sur la même ligne avec les ci-devant gentilhommes ; enfin le bas peuple, toujours dupe des mots, se pavanant d'une souveraineté chimérique, sacrifie son repos & ses succès au maintien d'une égalité dérisoire. Mais enfin, dès que le gouvernement est établi, les chefs sont responsables envers la république française qui les a constitués en autorité ; & la république française a soin de ne former que de petites républiques qui, isolées entr'elles, n'ont pas assez de forces pour rien entreprendre, ou sont aisément réprimées ».

Note remise au ministre des relations extérieures par le lord Malmesbury, envoyé du cabinet britannique.

Le soussigné n'a pas manqué de transmettre à sa cour la réponse du directoire exécutif, aux propositions qu'il a été chargé de faire pour servir d'ouverture à une négociation pacifique.

Quant aux insinuations offensantes & injurieuses que l'on a trouvées dans cette pièce, & qui ne sont propres qu'à mettre de nouveaux obstacles au rapprochement que le gouvernement français fait profession de désirer, le roi a jugé fort au dessous de sa dignité, de permettre qu'il y soit répondu, de sa part, de quelque manière que ce soit. Le progrès & le résultat de la négociation mettront assez en évidence les principes sur lesquels elle aura été dirigée de part & d'autre ; & ce n'est ni par des reproches révoltans & dénués de tout fondement, ni par des injures réciproques, que l'on travaille de bonne foi à l'ouvrage de la paix.

Le soussigné passe donc au premier objet de discussion mis en avant dans la réponse du directoire exécutif, celui d'une négociation séparée, à laquelle on a voulu, sans aucun fondement, supposer que le soussigné étoit autorisé d'accéder. Ses pleins pouvoirs, expédiés dans la forme ordinaire, lui donnent toute l'autorisation nécessaire pour négocier & pour conclure la paix ; mais ces pouvoirs ne lui prescrivent, ni la forme, ni la nature, ni les conditions du traité futur. Sur ces objets, il doit se conformer, selon l'usage établi & reconnu depuis long-tems en Europe, aux instructions qu'il aura reçues de sa cour ; & il n'a pas manqué, en conséquence, de prévenir le ministre des relations extérieures, dès leur première conférence, que le roi, son maître, lui avoit très-expressément enjoint de n'entendre à aucune proposition tendante à séparer les intérêts de sa majesté d'avec ceux de ses alliés.

Il ne peut donc être question que d'une négociation qui combinera les intérêts & les prétentions de toutes les puissances qui font cause commune avec le roi dans la présente guerre. Dans le cours d'une pareille négociation, l'intervention, ou du moins la participation de ces puissances deviendra sans doute absolument nécessaire ; & sa majesté espère retrouver en tout tems les mêmes dispositions pour traiter sur une base juste & équitable, dont sa majesté l'empereur & roi a donné au gouvernement français une preuve si éclatante, au moment même de l'ouverture de cette campagne.

Mais il paroît que ce seroit un délai très-inutile que d'attendre une autorisation formelle & définitive de la part des alliés du roi, avant que la Grande-Bretagne &

La France puissent commencer à discuter, même provisoirement, les principes de la négociation. Une marche tout-à-fait différente a été suivie par ces deux puissances, dans presque toutes les occasions semblables : & sa majesté pense que la meilleure preuve qu'elles pourroient donner en ce moment à toute l'Europe de leur desir mutuel de faire cesser, le plutôt possible, les calamités de la guerre, seroit de convenir, sans délai, d'une base de négociation combinée, en invitant dès-lors leurs alliés à y concourir de la maniere la plus propre à accélérer la pacification générale.

C'est dans cette vue que le soussigné a été chargé de proposer d'abord, & dès le commencement de la négociation, un principe que la générosité & la bonne foi de sa majesté pouvoient seules lui dicter, celui de compenser à la France, par des restitutions proportionnelles, les arrangements auxquels elle devra consentir pour satisfaire aux justes prétentions des alliés du roi & pour conserver la balance politique de l'Europe. Le directoire exécutif ne s'est pas expliqué d'une maniere précise, ni sur l'acceptation de ce principe, ni sur les changemens ou modifications qu'il desireroit y apporter, ni enfin sur l'abandon d'un autre principe quelconque qu'il proposeroit pour servir au même but. Le soussigné a donc l'ordre de revenir sur cet objet, & de demander là-dessus une explication franche & précise, afin d'abrèger les délais qui devront nécessairement résulter de la difficulté de forme mise en avant par le directoire exécutif. Il est autorisé à ajouter à cette demande la déclaration expresse, que sa majesté, en faisant part à ses augustes alliés de toutes ses démarches successives, relativement à l'objet de la présente négociation, & en remplissant envers ces souverains, de la maniere la plus efficace, tous les devoirs d'un bon & fidele allié, n'obmettra rien de sa part, tant pour les disposer à concourir à cette négociation par tous les moyens les plus propres à en faciliter la marche & en assurer le succès, que pour les maintenir toujours dans des sentimens conformes aux vœux qu'elle fait pour le retour de la paix générale, sur des conditions justes, honorables & permanentes.

Signé, MALMESBURY.

A Paris, ce 12 octobre, 1796.

Réponse du ministre des relations extérieures à la note du lord Malmesbury.

Paris, le 22 brumaire, an 5.

Le soussigné est chargé par le directoire exécutif, de vous inviter à désigner, dans le plus court délai & nominativement, les objets de compensation réciproque que vous proposez.

Il est chargé en outre de vous demander quelles sont les dispositions pour traiter sur une base juste et équitable, dont sa majesté l'empereur et roi a donné au gouvernement français une preuve si éclatante, au moment même de l'ouverture de la campagne. Le directoire exécutif l'ignore. C'est l'empereur & roi qui a rompu l'armistice.

Signé, CHARLES DELACROIX.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTIS.

Séance du 23 brumaire.

On lit diverses pétitions. Henri Larivière présente la rédaction de la résolution adoptée il y a quelques jours & relative aux loix sur les successions; elle éprouve quelques changemens. Siméon présente des articles additionnels qui sont renvoyés à la commission. Le tout sera reproduit.

On procède par la voie du scrutin à la nomination de la commission qui devra examiner les procès-verbaux d'élection des députés de la Guyane française.

Les membres nommés pour la composer sont Doulcet, Blad, Isoard, Gibert-Desmolieres & Deleclay.

Defermond obtient la parole, au nom de la commission des finances. Il rend compte que les soumissions de biens nationaux ont fait rentrer dans les caisses publiques une grande quantité d'assignats. D'après le dernier, les sommes consignées excèdent 6 millions, & celles payées en compte 7 millions; encore plusieurs des états fournis par les départemens sont-ils arriérés; s'ils étoient à jour, ils présenteroient des sommes bien plus considérables.

Dans cette situation des choses, la commission, après s'être concertée avec le directoire, le ministre des finances & les membres du conseil, qui s'occupent le plus de finances, a pensé qu'il étoit tems d'admettre le numéraire en concurrence avec les mandats pour ce qui reste dû des biens nationaux. Defermond propose en conséquence un projet de résolution conforme à cet avis.

La proposition de Defermond avoit d'abord excité des murmures. Elle a néanmoins été adoptée.

Blutel propose d'établir un droit d'entrée sur le tabac, de 60 liv. par quintal. Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 23 brumaire.

Le conseil apprend que le citoyen Esnault, l'un de ses membres, vient de mourir.

Sur le rapport de Dupont (de Nemours) le conseil approuve une résolution du 20 brumaire, qui statue que les porteurs de billets de la loterie nationale auxquels il est échu des lots, ne pourront réclamer lesdits lots s'ils ont été vendus; ils en percevront le prix dans les valeurs & aux époques déterminées au profit de la république.

Bourse du 23 brumaire.

Amsterdam.....	59 $\frac{1}{2}$, 59 $\frac{3}{4}$	Ling. d'arg.....	50 l. 2 s. 6 d.
Hambourg.....	194 $\frac{1}{2}$, 192 $\frac{1}{2}$	Piastre.....	5 l. 5 s.
Madrid.....	11 l. 5 s.	Quadruple.....	79 l.
Cadix.....	11 l. 2 s. 6 d.	Ducat d'Hollande.....	11 l. 7 s.
Cènes.....	92 $\frac{1}{2}$, 93 $\frac{1}{2}$	Souverain.....	33 l. 12 s. 6 d.
Livourne.....	101, 102.	Mandat, 3 l. 3 s., 3 $\frac{1}{2}$, 4, 2 $\frac{1}{2}$,	
Bâle.....	1 $\frac{1}{4}$, 1 $\frac{1}{2}$	2, 1, 2 l. 19 s., 3 l. 2 s.,	
Or fin.....	101 l. 5 s.	1 $\frac{1}{2}$.	

Esprit $\frac{3}{4}$, 505 à 15 liv. — Eau-de-vie 22 deg, 370 l. — Huile d'olive, 1 liv. 4 s. — Café, 1 l. 16 à 17 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 1 s. — Sucre d'Orléans, 1 liv. 16 à 17 s. — Savon de Marseille, 17 s. — Chandelle, 13 s.